



COMPTE RENDU CSA SPÉCIAL des DR(I)EETS et DEETS DU 4 mars 2025

l'ordre du jour était le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2024 sous réserve de finalisation - consultation
- 2- Plan annuel de formation 2025 - échange et débat
- 3- Point relatif à la situation de Mayotte - information
- 4- Point relatif à la protection sociale complémentaire - information
- 5- Point complémentaire relatif aux jeux olympiques et paralympiques : Primes - information
- 6- Point relatif au suivi des engagements - information
- 7- Questions diverses

Le CSA est co-présidé par Mme Bofill (DRH ministères sociaux) et Mme Peroz (SG des ministères économiques et financiers).

Etaient représentés UNSA, CFTD, CGT, FO, Sud solidaires.

1. Approbation du procès-verbal du 12 novembre 2024 sous réserve de finalisation – consultation

Le procès-verbal n'étant pas finalisé, ce point est reporté à la prochaine séance.

Il est proposé de rajouter un point relatif à la programmation des travaux de l'instance. Plusieurs sujets pourront être abordés :

- Sous réserve que les stratégies des RH auront été présentées aux CSA (ministères sociaux et ministères financiers), un point sur les orientations générales RH en lien avec les lignes directrices de gestion pourra être présenté.
- Point relatif à l'OTE (sous l'angle revue des missions notamment).
- Politique indemnitaire.
- Bilan LDG promotions 2024 pour le réseau des DREETS.
- Présentation budgétaire (effectifs – moyens financiers).

2. Plan annuel de formation 2025 - échange et débat

Les documents liés à l'offre nationale formation ont été présentés.

Quelques points de vigilance sont à retenir concernant les ministères sociaux :

- Parcours de formation renforcés pour soutenir la progression de carrière des agents ; question de la suppression de l'examen professionnel de SACN. Pas de réponse pour le moment.
- Renforcement des formations en format au moins mixte (le distanciel est renforcé).
- Vigilance sur les départs en formations en outre-mer.
- Suppression de 70 formations : il y a moins d'offre de formation car moins de budget. Les formations supprimées sont celles avec pas ou très peu de demandes dans les années précédentes.

3. Point relatif à la situation de Mayotte – information

Un point de situation est fait par la présidente qui chaque semaine échange avec le directeur de la DEETS de Mayotte. Les demandes de secours des agents ont été traitées en urgence. Un secours immédiat, d'un montant de 2000 euros, a été versé à tous les agents qui en ont fait la demande. Un 3^{ème} site a été trouvé. Il pourrait accueillir une quinzaine de postes de travail. Des visites du site devraient être organisées rapidement avec les agents. D'ici la mi-mars, les conditions de travail en présentiel pour environs la moitié des postes de travail seront à nouveau normalisées.

4. Point relatif à la protection sociale complémentaire – information

Pour les ministères sociaux : depuis le 1er janvier 2022 les agents publics de l'Etat peuvent bénéficier d'un remboursement d'une partie de leurs cotisations protection complémentaire santé à hauteur de 15 euros/mois. A compter du 1er janvier 2026 abandon du dispositif avec la bascule sur le nouveau contrat PSC « Santé » qui deviendra obligatoire (sauf dispenses) avec prise en charge de 50% de la cotisation d'équilibre par l'employeur. A compter du 1er janvier 2026 les agents peuvent souscrire au nouveau contrat PSC « Prévoyance » qui lui, sera facultatif. 7 euros/mois seront versés par l'employeur à l'agent en cas de souscription. L'organisme complémentaire choisi est maintenant connu, il s'agit de la MGAS. Des sessions d'information et de formation à destination des RH seront organisées d'ici fin mai. Des sessions d'information et de communication en direction de l'ensemble des agents auront lieu entre juin et septembre (vidéos, webinaires, réunion en présentiel, simulateur, ligne téléphonique dédiée).

Concernant les ministères financiers, la mise en place au 1er janvier 2026 du nouveau contrat PSC « Santé » deviendra obligatoire (sauf dispenses) avec prise en charge de 50% de la cotisation d'équilibre par l'employeur. A compter du 1er janvier 2026 les agents devront également souscrire au nouveau contrat PSC « Prévoyance » qui lui, sera obligatoire. Au niveau du calendrier, les ministères financiers sont dans la phase d'analyse des offres.

5. Point complémentaire relatif aux jeux olympiques et paralympiques : Primes – information

Le bilan des primes JO pour les agents des ministères sociaux est le suivant : le même montant à été attribué à tous les agents qui ont perçu la prime JO (500 €), 62 personnes ont bénéficié de la prime en administration centrale, 146 en DRIEETS et 41 en DRIHL.

212 agents CCRF ont touché 500€ et 197 ont touché 1 000 €. En DGE, 500 € ont été versés à 3 agents et 1 000 € à 4 agents. Il s'agit pour les ministères financiers essentiellement d'agents situés en Ile de France.

6. Point relatif au suivi des engagements – information

Un tableau relatif au suivi des engagements pris dans les instances précédentes a été présenté. Différents sujets ont été identifiés.

7- Questions diverses

Une question sur l'évolution professionnelle des personnes en situation de handicap est posée, ainsi que sur le programme Handi'Talents. Les réponses seront apportées lors de la prochaine séance.